



KPMG AUDIT SUD-EST
480 avenue du Prado
CS 90303
13269 Marseille Cedex 8
France

*Comité Social du Personnel du
Pays de Martigues - Association*
***Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2020
Comité Social du Personnel du Pays de Martigues - Association
Hôtel de Ville Avenue Louis Sammut - 13500 Martigues

KPMG AUDIT SUD-EST SAS
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
indépendants adhérents de KPMG
International Limited, une société de
droit anglais ("private company limited
by guarantee").

KPMG AUDIT SUD-EST SAS
Société de commissariat aux comptes
Siège social : 480 avenue du Prado
13008 Marseille
512802729 RCS MARSEILLE



KPMG AUDIT SUD-EST
480 avenue du Prado
CS 90303
13269 Marseille Cedex 8
France

Comité Social du Personnel du Pays de Martigues - Association

Hôtel de Ville Avenue Louis Sammut - 13500 Martigues

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'assemblée générale du Comité Social du Personnel du Pays de Martigues - Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Comité Social du Personnel du Pays de Martigues - Association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans le paragraphe « Permanence des méthodes » de la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable résultant de la première application du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Changement de méthode comptable :

Comme mentionné ci-avant, le paragraphe « Permanence des méthodes » de la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable de l'ANC 2018-06 relative aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



Comité Social du Personnel du Pays de Martigues - Association
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
31 décembre 2020

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 13 octobre 2021

KPMG AUDIT SUD-EST

Joëlle Bouchard

Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques...	1 380	1 380		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques Matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés				
	Immobilisations financières (2)				
ACTIF CIRCULANT	Participations mises en équivalence				
	Autres participations				
	Participations et Créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	70 216		70 216	82 959
	Autres immobilisations financières				
	Total I	71 596	1 380	70 216	82 959
	Comptes de liaison				
	Total II				
	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés				1 262
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	58 658		58 658	11 723
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	634 002		634 002	554 154
	Charges constatées d'avance (3)	3 673		3 673	56 294
	Total III	696 333		696 333	623 433
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Frais d'émission des emprunts (VI)				
	Primes de remboursement des emprunts (VII)				
	Ecart de conversion actif (VIII)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI+VII+VIII)	767 929	1 380	766 549	706 392

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	Fonds propres sans droit de reprise :		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise :		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Apports		
	Legs et donations		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres	245 435	245 435
	Report à nouveau	244 663	209 403
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	3 264-	35 260
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Situation nette (sous total)	486 834	
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Droits du concédant		
	Total I	486 834	490 098
	Comptes de liaison		
	Total II		
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	86 434	86 434
DETTES (1)	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
	Fonds dédiés sur autres ressources		
	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Total III	86 434	86 434
	Emprunts obligataires		
Comptes de Régularisation	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	109 160	35 157
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	69 778	57 404
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	14 343	37 299
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	Total IV	193 281	129 860
	Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		766 549	706 392

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

178 938

92 561

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTES DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	110	117		
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	668	044		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services			175	763
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			458	940
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	9	156	38	084
Utilisations des fonds dédiés				
Collectes				
Autres produits				
Total I	787	317	672	787
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	724	869	695	424
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales	57	693		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	9	156		
Dotations aux provisions				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			38	434
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges (2)	121			9
Total II	791	839	733	867
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	4	521	61	080
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTES DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1
	31/12/2020 12	31/12/2019 12
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier	763	966
Autres intérêts et produits assimilés	880	1 697
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	1 643	2 663
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI		
2. Résultat financier (V-VI)	1 643	2 663
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	2 879	58 417
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	23	18 391
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		75 286
Total VII	23	93 677
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	408	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions		
Total VIII	408	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	385	93 677
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	788 983	769 126
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	792 247	733 867
Solde intermédiaire		35 260
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
5. Excédents ou Déficits	3 264	35 260

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Objet social et activités :

L'Association a pour but d'instituer en faveur du personnel, tous les types d'avantages sociaux pouvant prendre la forme d'aide financières et matérielles y compris dans la Culture, le Sport et les Loisirs, et également de promouvoir des activités collectives dans ces différents domaines.

Faits caractéristiques de l'exercice :

Suite à la mise en place de la loi Notre, la CAPM a disparu le 1er janvier 2016 au profit de la Métropole Aix Marseille Provence. Les agents CAPM ont donc été transférés à cette nouvelle collectivité.

Malgré ce transfert depuis 2016, le périmètre de l'association est resté inchangé compte tenu de la mise en place progressive de l'organisation de cette collectivité. Les agents métropolitains rattachés au conseil de territoire du Pays de Martigues restent adhérents sur l'exercice 2020 et sur l'exercice suivant.

Pour la première année et suite au contrôle URSSAF ayant porté sur les prestations attribuées par le comité social sur les exercices 2015 à 2017, la Ville de Martigues a émis un titre de recette en 2021 concernant les cotisations sociales payées pour les agents ayant bénéficiés de prestations sociales sur les exercices 2019 et 2020.

Le montant payé par l'Association concernant les cotisations sociales 2019 est de 27 732 € et pour les cotisations sociales 2020 est de 29 961 €. Ces montants ont été provisionnés en factures non parvenues sur l'exercice.

A compter de l'année 2020, l'Association a intégré la gestion de l'action sociale qui était auparavant mise en oeuvre par la direction des Ressources Humaines de la Ville de Martigues (notamment la journée de la femme et l'arbre de Noël).

Suite au départ de la nouvelle responsable des activités ludiques en septembre 2020, l'Association a dû mettre en place une nouvelle organisation en attendant l'arrivée de la nouvelle responsable courant février 2021.

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'association. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'association est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notre activité "sociale" n'a pas été impactée par la crise sanitaire. Cependant, nos activités "ludiques" ont fait l'objet d'annulation, de report sur l'exercice suivant, de remboursement des sommes versées par nos agents et d'avoirs de nos fournisseurs.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les recettes

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

La première application du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 constitue un changement de méthode comptable.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés. En effet, aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC 2018-06 avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent.

Aucun poste n'a été impacté à l'ouverture par l'application du nouveau plan comptable.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Informations générales complémentaires

Aucun dirigeant ne perçoit de rémunération à quel titre que ce soit.

L'Association ne possède aucun salarié.

Le personnel, les locaux et le mobilier sont mis à disposition à titre gratuit par la Ville de Martigues.

Le fonds de réserve correspond au financement des prêts consentis aux membres de l'Association et varie en fonction des prêts accordés aux adhérents et du remboursement en capital des prêts consentis, répartis comme suit :

- Prêts accordés sur 2020 : 9 300 €
 - Remboursement sur 2020 : 22 042 €
- Soit une variation de l'exercice de 12 742 €.

La variation de l'exercice n'a pas affecté la réserve dédiée au financement de cette action sociale.

Ce fonds de réserve s'élève à 245 434.52 €, le montant du capital restant dû s'élève à 70 216 €.

L'évaluation des stocks se fait selon la méthode du premier entré, premier sorti.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	1 380		
Prêts, autres immobilisations financières	82 959		9 300
TOTAL	82 959		9 300
TOTAL GENERAL	84 339		9 300

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			1 380	1 380
Prêts, autres immobilisations financières		22 042	70 216	70 216
TOTAL		22 042	70 216	70 216
TOTAL GENERAL		22 042	71 596	71 596

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	1 380			1 380
TOTAL GENERAL	1 380			1 380

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Réserves	245 435		245 435	245 435	245 435
Report à nouveau	209 403	35 260		0	244 663
Excédent ou déficit de l'exercice	35 260	35 260 -		3 264	3 264 -
Situation nette	490 098				486 834
TOTAL I	490 098		245 435	248 699	486 834

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	86 434	9 156	9 156		86 434
TOTAL	86 434	9 156	9 156		86 434
TOTAL GENERAL	86 434	9 156	9 156		86 434
Dont dotations et reprises d'exploitation		9 156	9 156		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	70 216	20 479	49 737
Divers état et autres collectivités publiques	35 910	35 910	
Débiteurs divers	5 281	5 281	
Charges constatées d'avance	3 673	3 673	
TOTAL	115 081	65 344	49 737
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	9 300		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	22 042		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	109 160	109 160		
Autres dettes	69 778	69 778		
Produits constatés d'avance	14 343	14 343		
TOTAL	193 281	193 281		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciel	Linéaire	3 ans

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	74 611
Total	74 611

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 673
Total	3 673
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	14 343
Total	14 343

Les charges constatées d'avance correspondent à la billetterie au 31 décembre 2020.

Les produits constatés d'avance correspondent à des produits enregistrés avant le terme de l'exercice, pour des activités à réaliser sur l'exercice comptable 2021.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
VILLE DE MARTIGUES MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL	135 867
VILLE DE MARTIGUES	430 000
CIAS	35 910
METROPOLE	66 267
Total	668 044

Répartition par secteur géographique	Montant
REPARTITION DES PRODUITS PAR ACTIONS	
ACTIVITES	81 492
ACTIONS SOCIALES	9 156
EVENEMENTIEL	
GESTION DES PRETS	763
FONCTIONNEMENT	40 541
Total	131 952

Valorisation des contributions volontaires

L'Association n'a bénéficié d'aucune contribution volontaire sur l'exercice.